

Convention de prestations et d'hébergement au haras de Châtenay 2, le Moulin 01320 CHATENAY – F. Année 2021.

Poulinière : _____ N° sire (obligatoire avec la lettre) _____ / _____ / _____ / _____

Date d'arrivée prévue ____ / ____ / ____ Transfert d'embryon : **OUI / NON** Etalon choisi _____ Gestionnaire _____ Tel _____

L'éleveur, propriétaire de la jument : Mme, Melle, Mr, Société _____ Prénom : _____

Adresse de l'éleveur : _____ C.P. : _____ Commune : _____

Tel : _____ **e-mail** (indispensable pour les documents et factures) : _____

Eventuellement, son représentant autorisé : Nom, prénom, tél _____

A réception de cette convention complétée, signée et accompagnée des règlements demandés, Il est convenu ce qui suit :

1 : La poulinière éventuellement suitée est confiée, avec son livret, à « SELASU de Vétérinaires Dr Dhier Equine Reproduction » (DDER) représentée par Thibault Dhier (TD) vétérinaire pour les actes de gynécologie et à European Stallions Resort (ESR) représentée par Sébastien Neyrat pour le gardiennage, en bon état, vermifugée (strongle/tænia) depuis moins de 15 jours, à jour de vaccination (grippe, tétanos, **rhinopneumonie**), défermée des postérieurs, ferrée devant si besoin. Chacun des prestataires facture directement ses actes à l'éleveur.

Horaires d'ouverture : De 8h à 11h30h 7j/7 en saison. L'après-midi et hors saison : Sur rendez-vous avec TD.

2 : Suivi gynécologique et mise en place de la semence réalisés par TD (éventuellement par les inséminateurs d'ESR pour les inséminations fraîches ou réfrigérées). Coût TTC dont tva 10% forfaitairement pour toute la saison qui varie selon le type de semence utilisée et l'étalon choisi :

- Semence fraîche ou réfrigérée d'étalons du catalogue BLH en promotion Wahoo175 + 95 = **270€Ttc** sans garantie Poulain Vivant.
- Semence fraîche ou réfrigérée d'étalons du catalogue BLH hors promotion Wahoo245 + 125 = **370€Ttc avec Garantie « Poulain Vivant »**.
La Garantie « Poulain Vivant » telle que définie par le contrat de saillie BLH assure la gratuité de ces prestations l'année suivante en l'absence de « Poulain Vivant ».
- Semence réfrigérée d'étalons non BLH 270 + 180 = **450€Ttc** sans garantie Poulain Vivant.
- Semence congelée (IAC) d'étalons du catalogue BLH 370 + 205 = **575€Ttc** sans garantie Poulain Vivant.
- Semence congelée (IAC) d'étalons hors catalogue BLH 370 + 275 = **645€Ttc** sans garantie Poulain Vivant.
- Suivi gynécologique d'une receveuse fournie par l'éleveur pour implantation d'un embryon frais ou congelé..... **245€Ttc** sans garantie Poulain Vivant.

Des réductions sont prévues à partir de la 2^{ème} jument. En vue d'augmenter les chances de gestation, l'éleveur autorise TD à pratiquer des analyses, traitements médicaux et vulvoplastie. Pour un coût supérieur à 90€ unitaire, TD demande son accord verbal à l'éleveur. L'éleveur autorise l'écrasement transrectal d'une vésicule embryonnaire en cas de gestation gémellaire et sait que malgré les échographies à effectuer vers les 15, 21 et 45^{ème} jours de gestation, une gestation gémellaire peut passer inaperçue (1 cas sur 500).

3 : Transfert d'embryon et Ponction ovocytaire pour ICSI : L'éleveur signe alors aussi le *Contrat de transfert d'embryon et de location d'une receveuse*

- Pour chaque récolte d'embryon frais (8 jours environ après l'ovulation) **225€Ttc** et la mise en place de l'embryon dans une receveuse **155€Ttc** par embryon
- Pour la mise en place d'un embryon congelé dans une receveuse **300€Ttc** après signature du *Contrat de stockage d'embryons congelés*
- Pour la Ponction ovocytaire (OPU) : Se référer au « Contrat pour OPU et ICSI ».

4 : Tarif des pensions : • Pour une jument suitée ou en attente de poulainage **20€Ttc** par jour (Ponette : **14,5€**). Réduction 10% après 30j.
• Pour une jument non suitée **16€Ttc** par jour (Ponette : **11€**). Réduction 10% après 30j.

Hébergement en box ou au pâturage au haras ou ses annexes où les animaux y sont transportés en van ou en camion. Réduction de 10% pour une prise en pension de plus de 30 jours consécutifs en saison. Pour une pension de Longue Durée à l'année par ESR, se référer à la *Convention d'hébergement de Longue Durée d'ESR*.

5 : Poulinage : L'arrivée est à prévoir 10 mois et demi après la dernière insémination. Tarif TTC..... **560€Ttc** à régler à ESR incluant la pose de l'aimant vulvaire par le vétérinaire, la surveillance et le poulinage par le personnel d'ESR, les examens vétérinaires pré et post partum, les injections d'usage, le contrôle de l'immunité passive au poulain. L'éventuelle fourniture de colostrum complémentaire si celui de la poulinière est insuffisant est facturé en sus. Un éventuel suivi néo-natal rapproché (biberonnage...) peut être facturé en sus. L'intervention d'un vétérinaire en urgence en cas de dystocie ou lors de complications du poulinage est facturée en sus à l'éleveur par le praticien.

6 : En cas de maladie ou d'accident de la jument, de son poulain, un vétérinaire est appelé par le personnel d'ESR pour apporter les soins nécessités par l'urgence à charge pour eux de prévenir l'éleveur ou son représentant dans les plus brefs délais. Celui-ci reste alors libre du choix du praticien. Les frais occasionnés sont à la charge de l'éleveur. Dans le cas où l'éleveur n'est pas joignable et si le pronostic vital semble en jeu, le praticien et ESR sont autorisés à faire transporter l'animal dans une clinique équine.

IMPORTANT : La poulinière n'est admise au haras qu'accompagnée de cette convention d'hébergement signée et des chèques d'acompte demandés.
La Convention est à poster ou à envoyer par mail à European Stallions Resort (ESR)- 1500 Chemin des Sauvagères 01960 SERVAS-F laure.neyrat@beligneuxleharas.com

7 : ACOMPTÉ OBLIGATOIRE ET REGLEMENT DES FACTURES

Sont joints **obligatoirement** deux chèques (ou virements) d'acompte à l'ordre de

• **Dr Dhier Equine Reproduction** pour le suivi gynécologique et la mise en place :

- **370€** pour les étalons du catalogue BLH en semence fraîche ou réfrigérée.
- **270€** pour les étalons du catalogue BLH en promotion Wahoo.
- **575€** pour les étalons du catalogue BLH en semence congelée.
- **450€** pour les étalons hors catalogue BLH en semence réfrigérée.
- **645€** pour les étalons hors catalogue BLH en semence congelée.

• **EUROPEAN STALLIONS RESORT** pour l'acompte sur la pension de :

- **100€** auxquels s'ajoutent **560€** pour une jument venant pour pouliner.

Ces acomptes seront déduits de la première facture. Le règlement de la totalité des frais est exigé lors du départ des animaux ou à réception de facture. En cas de retard de paiement, un intérêt de retard égal à trois fois le taux légal (art L 441-6 du Code du Commerce) s'applique d'office sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

8 : IDENTIFICATION ELECTRONIQUE – SIGNALEMENT DU POULAIN

Signalement graphique du poulain, pose d'une puce électronique et la prise de sang pour contrôle de filiation peuvent être effectués au haras par un vétérinaire.

Coût : **70€Ttc** par chèque joint. A Réaliser : **OUI / NON**

9 : L'ELEVEUR EST INFORME DE L'EXISTENCE DE RISQUES :

- Lors du gardiennage des chevaux, leur manipulation, la mise au pré avec des congénères, les transports routiers éventuels d'un site du haras à l'autre. Un amaigrissement peut survenir pendant la phase d'adaptation ou lors de canicule.
 - Lors de la mise à la reproduction dont les risques inhérents aux échographies transrectales (déchirure mortelle dans 2,2 cas pour 100.000 examens selon l'IFCE), les risques lors d'injections thérapeutiques, lors d'éventuelle tranquillisation destinée à assurer la sécurité des chevaux et de leur entourage et optimiser les actes du suivi et la fertilité.
- Une gestation gémellaire peut passer inaperçue à l'échographie (1 cas sur 500).

10 : VALEUR DES ANIMAUX, DE LA SEMENCE ET DES EMBRYONS CONFIES

L'éleveur est informé que seuls les juments et les poulains d'une valeur inférieure à trente mille euro ttc (30.000€Ttc) chacun, les semences de moins de deux mille euros ttc et les embryons de moins de cinq mille euros sont acceptés au centre. Ce qui signifie que si l'éleveur confie ses animaux, semence et embryon à DDER et ESR, il reconnaît formellement et définitivement que ses animaux, semences et embryons n'ont pas une valeur supérieure à ces montants pendant la durée de leur séjour. Ceci a pour conséquence qu'en cas de sinistre survenant à ces animaux, semences et embryons quel qu'en soit la cause, si la responsabilité de DDER et de ESR tant au titre des actes vétérinaires, des actes d'insémination et actes annexes que du gardiennage si elle est mise en cause est limitée à une indemnité maximale de 30.000€Ttc par animal, 2000€ pour la totalité de la semence confiée, 5000€ par embryon. L'éleveur et son entourage sont responsables des dommages qu'ils subissent ou provoquent lors de leur présence au centre ou dans ses annexes.

CONSENTEMENT ECLAIRE DU PROPRIETAIRE

L'éleveur ou son représentant qui se déclare autorisé par l'éleveur affirme avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris la présente convention.

Il l'accepte en totalité et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté et que l'insémination congelée ou réfrigérée réduit la fertilité. Il certifie être autorisé par le gestionnaire de l'étalon choisi à utiliser la semence et dégage DDER et ESR de toute responsabilité en cas d'usage frauduleux.

En cas de litige, la juridiction du lieu d'exercice de SELASU de vétérinaires Dr Dhier Equine Reproduction et de European Stallions Resort e.a.r.l. est seule compétente.

Fait à Servas, Thibault Dhier pour DDER et Sébastien Neyrat pour ESR.

Fait à _____ le ____ / ____ / 20 ____
Signature de l'éleveur ou de son représentant qui certifie être autorisé :

Un exemplaire du contrat à transmettre à laure.neyrat@beligneuxleharas.com